

# CAP FINISTÈRE

PENN AR BED



Dispensé de timbrage BREST CTC

## L'omniprésent

**Il n'a pas encore le droit de s'adresser directement aux députés. Pourtant, Nicolas Sarkozy était bien présent dans l'hémicycle, le 3 juillet, lorsque François Fillon prononçait son discours de politique générale.**

Car, en vérité, le Premier ministre s'est contenté de reprendre toutes les promesses du candidat Sarkozy. "Cette intervention terne manquait de panache", estime le député de la 8<sup>ème</sup> circonscription, Gilbert Le Bris. "Il a effectué un tour d'horizon", renchérit Patricia Adam, députée de Brest-centre. "Tant sur la forme que sur le fond, ce discours a confirmé ce que nous savions déjà : le Premier ministre et son gouvernement sont aux ordres de l'Élysée. Et on peut légitimement nourrir certaines inquiétudes pour le fonctionnement de la démocratie".

Qu'a-t-il annoncé de nouveau ? Pas grand-chose. Alors que cette filière connaît des heures difficiles, le Premier ministre n'a pas du tout évoqué la pêche, a relevé la députée de la 7<sup>ème</sup> circonscription, Annick Le Loch.

Un livre blanc pour la défense est en préparation. "C'est bien, mais il arrive un peu tard", juge Gilbert Le Bris. "Il a surtout confirmé que la dernière loi de programmation militaire était insincère et qu'il existe une grande différence entre les promesses du candidat Sarkozy et les réalités", note Patricia Adam. "Nous avons tous relevé qu'il s'agissait d'une pierre dans le jardin de Michèle Alliot-Marie, l'ancienne ministre de la Défense", souligne Gilbert Le Bris.

L'effort financier pour les universités s'élèvera à un milliard par an. "Mais c'est nettement insuffisant", estime Marylise Lebranchu. "Tous les spécialistes de cette question s'accordent sur

SUITE PAGE 2

**CAP  
FINISTÈRE**
26 B, rue Aristide-Briand  
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 12/07/2007



PRESSE

URGENTE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

## Antennes indésirables

**Les antennes de téléphonie mobile sont-elles dangereuses pour la santé ?**

Alors que les scientifiques travaillent sur cette question, les opérateurs ne font rien pour appliquer le principe de précaution.

A Landéda, dans le Nord-Finistère, un collectif intitulé "Vigilance santé autour du château d'ondes", s'est créé pour demander le déménagement de sept antennes installées sur un château d'eau situé à moins de 250 mètres d'une école, d'une garderie et d'une maison de retraite, au centre d'un quartier résidentiel.

Pourquoi se méfier de ces installations ? Des études réalisées dans plusieurs pays les mettent en cause. L'organisation Mondiale de la Santé (OMS) considère que "l'état des connaissances actuelles pré-

sente des lacunes qui doivent être comblées pour permettre une meilleure évaluation des risques sanitaires". Les risques de cancers ne sont pas encore vérifiés. En effet, selon les épidémiologistes, il faut attendre 10 à 15 ans avant de pouvoir affirmer si l'exposition aux ondes émises par ces antennes sont cancérigènes.



Pour l'instant, un seul texte encadre l'installation des antennes de la téléphonie mobile. Il s'agit d'un décret du 2 mai 2002. Ce texte protège les populations contre les risques thermiques mais n'évoque pas les autres. Autour de certaines antennes, des riverains se plaignent de maux de tête.

SUITE PAGE 2

## EN CLAIR !

**Notre santé en danger.**

La réforme de 2004 menée par Douste-Blazy, comme on s'y attendait, n'a rien amélioré. Nous sommes aujourd'hui, au regard des comptes de la Sécurité Sociale, dans une passe dangereuse pour l'Assurance Maladie. 6,4 milliards de déficit ! 2 de plus que prévu. Et le gouvernement ne nous annonce que des mesurette non structurantes et surtout injustes ! Ce n'est pas ainsi qu'il faut agir : nous demandons que des propositions claires et permettant la préservation durable de notre système de santé soient débattues devant les Français, et que soient associés à la réflexion les usagers, les partenaires sociaux, les professionnels de santé. La droite clame ne pas vouloir la faillite de la Sécu, à elle d'en faire la preuve. La santé ne doit plus être le cher souci des français.

# L'omniprésent (suite)

Avec l'UMP au pouvoir, l'État n'est plus solidaire.

\*\*\* *le chiffre de 10 milliards, soit deux fois plus. Sauf à penser que le Premier ministre imagine déjà des participations des collectivités locales et des villes".*

Et c'est bien là toute l'ambiguïté de ce discours de politique générale qui ne restera pas dans les mémoires. "Il fallait, bien sûr, écouter ce qu'il a dit mais surtout ce qu'il n'a pas dit", souligne Jean-Jacques Urvoas, député de la 1<sup>ère</sup> circonscription.

Car le contexte économique est pour le moins tendu. Mais le discours sur la dette n'a plus cours aujourd'hui alors que cette question était au cœur des discours durant



Gilbert Le Bris

la campagne présidentielle. D'ailleurs, l'équilibre est repoussé de deux ans. "On pourrait, à la limite, l'accepter s'il s'agissait d'une bonne dette", admet Marylise Lebranchu. "S'il s'agissait de financer des investissements dans l'enseignement supérieur ou la recherche. Mais non, nous n'avons affaire qu'à des pertes de recettes", regrette la députée de la 4<sup>ème</sup> circonscription. La seule variable d'ajustement de ce gouvernement, c'est le nombre de fonctionnaires, y compris dans un domaine aussi essentiel que l'Éducation nationale.

Les baisses des cotisations patronales contribuent à plomber les comptes sociaux. Mais le gouvernement demande à tous les assurés le même effort en augmentant le prix de la consultation.

Ce que le Premier ministre n'a pas dit, c'est que les collectivités locales vont devoir supporter les conséquences de ses choix. "La seule issue sera pour elles d'augmenter les impôts et d'endosser l'impopularité", pressent Jean-Jacques Urvoas qui a pu, au Conseil régional, mesurer la sincérité du gouvernement UMP : "Les transferts de compétences devaient être financés à l'euro près. En fait, cela s'est traduit pour la collectivité par un surcoût évalué entre 25 et 35 millions d'euros". Cette solution est

d'autant plus injuste que les impôts locaux sont inégalitaires et que leur assiette n'a pas été révisée. "Qu'attendre d'autre de la part d'un gouvernement qui accorde des cadeaux fiscaux à ceux qui n'en ont pas besoin", s'interroge Annick Le Loch. "En gros, l'État décide pour tout le monde, s'occupe des plus méritants et laisse les collectivités s'occuper de toutes les questions sociales", résume Patricia Adam. Il s'agit encore une fois, comme les socialistes l'avaient dénoncé lors de la précédente législature, de diviser les Français, de les dresser les uns contre les autres. Avec l'UMP au pouvoir, l'État n'est plus solidaire.

Comment, par exemple, annoncer au même moment 17 000 suppressions de postes dans l'Éducation nationale et la généralisation du suivi individualisé dans les collèges dès la rentrée ?

Comment, alors que les recettes de l'État baissent, mettre en place le RSA (Revenu de Solidarité Active) ? Si ce n'est en demandant aux départements de le faire à titre expérimental. "Il y a vraisemblablement derrière cette expérimentation la volonté de rendre leur liberté aux collectivités locales", craint Marylise Lebranchu. "Les plus pauvres ne seront pas obligées de donner autant à chacun".

Faut-il voir dans cette mesure une "vengeance" par rapport aux résultats des élections régionales et cantonales de 2004 ? Une préparation des élections de 2009 ? Sans vouloir faire de procès d'intention, tous les indices convergent vers cette explication.

Si le Premier ministre souhaite vraiment qu'un débat constructif s'engage entre sa majorité et l'opposition, il peut répondre favorablement à la proposition de François Hollande d'organiser tous les six mois une évaluation de la politique du gouvernement. Rendez-vous en janvier...



Patricia Adam

# Antennes indésirables (suite)



A moins de 250 mètres de l'école

\*\*\* Trois propositions de lois sur ce sujet ont été déposées par des députés de toute tendance. Elles prévoient que les antennes ne peuvent être installées à moins de 300 mètres des habitations et que les champs électromagnétiques ne peuvent excéder 0,6 v/m alors qu'ils peuvent atteindre 41 v/m aujourd'hui. Mais ces propositions n'ont toujours pas été inscrites à l'ordre du jour du Parlement.

Au cours de la campagne législative, le collectif a interpellé les candidats. Jacques Le Guen (UMP) s'est déclaré "favorable à la mise en place d'une mission d'information à l'Assemblée Nationale, chargée d'évaluer l'ensemble de la législation et de la réglementation en vigueur dans ce domaine et de faire des propositions d'amélioration".

**Le principe de précaution doit s'imposer**

Il semble ignorer que des rapports et des commissions parlementaires se sont déjà multipliés ces der-

nières années. Et, à Landéda, les antennes fonctionnent depuis 2005. L'UMTS (système universel de télécommunications mobiles), la téléphonie de troisième génération, doit arriver dans la commune prochainement. Cette technologie entraînera une augmentation des émissions électromagnétiques. En dépit de nombreux courriers du maire de la commune, les opérateurs restent aux abonnés absents. Dans une interview à *Ouest-France*, le groupe Bouygues a fait savoir qu'il n'envisage pas de déplacer les antennes. Pourtant, une commission extra-municipale a proposé un emplacement sécurisé.

Le collectif ne s'est pas découragé pour autant. Une pétition qui a recueilli plus de 400 signatures circule à Landéda et de nouvelles actions seront organisées à la rentrée si la situation n'évolue pas durant l'été.

## Cap sur 2008

Plus de 200 élus ont participé à l'Assemblée Générale de l'UESR (Union des Élus Socialistes et Républicains), le 2 juillet, salle des Fêtes de Châteaulin.

Claudy Lebreton, président de la FNESR (Fédération nationale des élus socialistes et républicains) participait à cette réunion.

"Notre association compte 12 conseillers régionaux, 35 conseillers généraux, 12 présidents de communautés de communes, 118 maires, un député européen, trois sénateurs et, depuis le 17 juin, cinq député(e)s", a résumé François Marc, reconduit dans ses fonctions de président.

L'UESR du Finistère informe, forme et représente les élus socialistes et républicains du Finistère. "Cette année, dans notre lettre d'information, nous avons consacré des dossiers aux droits des élus d'opposition, au bilan de la 12<sup>ème</sup> législature pour les collectivités locales et aux politiques de l'eau", a rappelé François Marc. Ces éléments sont consultables sur le site internet, [www.uesr29.fr](http://www.uesr29.fr). Dans la perspective des élections municipales et canton-



200 élus à Châteaulin, le 2 juillet, pour l'Assemblée Générale de l'UESR

nales qui, a confirmé Claudy Lebreton, se dérouleront bien au mois de mars 2008, une série de formations va être proposée aux candidats à partir de la fin du mois de septembre. "Elles se dérouleront tous les samedis matins, de 9 h 00 à 12 h 30, au centre Kerliver, à Hanvec", a annoncé Annie Loneux, du bureau de l'UESR. Elles

porteront sur des questions comme la jeunesse, la culture, les services aux personnes, l'eau, les déchets, l'intercommunalité, etc. La première se déroulera le 29 septembre et la dernière le 15 décembre.

Pour tout renseignement :

UESR 02 98 20 48 72 - [contact@uesr29.fr](mailto:contact@uesr29.fr)



## XXI<sup>e</sup> Congrès de Force Ouvrière

Avec  
Marc Hébert

Force Ouvrière a tenu son XXI<sup>e</sup> Congrès confédéral à Lille, du 25 au 29 juin. Marc Hébert, secrétaire de l'Union départementale du Finistère, revient sur ces cinq journées de débats.

**Cap Finistère : Combien de Finistériens étaient présents au Congrès de Lille ?**

**Marc Hébert :** Il faut d'abord préciser que le congrès confédéral rassemble les syndicats, et non les unions départementales. Une quinzaine de Finistériens ont fait le déplacement jusqu'à Lille. Nous appartenons à la confédération Force Ouvrière, au sein de laquelle nous pouvons avoir des divergences. Ainsi, nous sommes intervenus pour contester l'adhésion de FO à la Confédération Syndicale Internationale. En effet, la CSI accueille des syn-

dicats chrétiens et des ex-communistes. Or, il nous semble que les logiques de ces deux types d'organisations sont contraires au syndicalisme laïque et indépendant que nous défendons. Nous avons marqué notre différence sur cette question mais nous nous retrouvons sur les grandes orientations du congrès.

**Cap Finistère : Justement, sur quoi ont porté les débats du Congrès de Lille ?**

**Marc Hébert :** Sur les questions essentielles pour les salariés : les salaires et le pouvoir d'achat, bien sûr. Nous ne cherchons pas à aller dans le sens d'une sécurisation des parcours professionnels. Nous défendons des augmentations de salaires. Pour les retraites, le congrès a réaffirmé nos revendications pour les 37 ans et demi de cotisation, la prise en compte des dix meilleures années et le maintien du système des pensions. La Sécurité Sociale, égalitaire et solidaire, est aussi

essentielle pour les travailleurs : elle doit permettre d'être soigné comme un riche même si on est pauvre, sans limites de revenus ou d'âges.

**Cap Finistère : La syndicalisation fut aussi un des thèmes du Congrès de Lille ?**

**Marc Hébert :** Oui. La question qui se pose est : comment convaincre les salariés de rejoindre notre syndicat durablement ? Comment expliquer à des jeunes qui vivent dans la précarité qu'il faut défendre le Code du travail ? Comment communiquer tout en gardant une ligne claire ? Voilà le défi qu'il faut relever.

**Cap Finistère : Dans quel état d'esprit sortez-vous de ce Congrès ?**

**Marc Hébert :** Prêts à nous mobiliser sur tous ces sujets. Une partie de la presse a tenté de faire croire à une inflexion du discours de Jean-Claude Mailly. Il n'en est rien. Des négociations sont annoncées. Nous verrons ce qu'il en sortira.

## Rendez-vous

**9 septembre**

Fête de la Rose à Quimperlé.

**9 septembre**

Barbecue des socialistes de l'agglomération brestoise, à l'Auberge de Jeunesse du Moulin Blanc, à Brest.

**15 septembre**

Université de rentrée à Landemeau.

### Le choix de la cohérence

Le 8 juillet, Jean-Jacques Urvoas a présenté sa démission au Président du Conseil régional. Élu député de la première circonscription, le 17 juin, il souhaite "consacrer la totalité de son énergie à cette responsabilité".

Dans sa lettre de démission, Jean-Jacques Urvoas rappelle que "la construction de la République est une tâche perpétuelle qui incombe à chacun d'entre nous, qu'il soit élu ou simple citoyen. (...)

Alors que la société française est aujourd'hui parcourue du sentiment diffus mais profond d'une perte de substance et de sens, cette élection me donne l'occasion de rappeler que si le cumul des mandats est une tradition française que bon nombre ont critiqué, finalement, assez peu s'y sont attachés.

*En vous proposant ma démission, je ne fais qu'être en cohérence avec mes convictions. J'essaie de contribuer à la lisibilité de l'action politique tout comme vous l'avez fait renonçant à vous présenter aux élections législatives et en vous concentrant sur votre mandat de président du Conseil régional de Bretagne".*

### Le gouvernement doit abroger le CNE

"Après la décision de la Cour d'appel de Paris sur le CNE, le gouvernement doit abroger le CNE et renoncer au contrat de travail unique", a estimé Alain Vidalies, secrétaire national du PS aux entreprises.

Cet arrêt, s'appuyant sur la convention 158 de l'OIT (Organisation Internationale du Travail), confirme les décisions déjà rendues par de nombreux Conseils des prud'hommes à travers le pays. Il constate très justement qu'une période d'es-

sai de deux ans n'est pas compatible avec le droit international du travail qui impose la justification par l'employeur du licenciement et exige que la période d'essai respecte un délai raisonnable.

Comme le rappelle la Cour d'appel, le CNE "va à l'encontre des principes fondamentaux du droit du travail (...) et prive les salariés des garanties d'exercice de leur droit au travail". Elle ajoute même : "Dans la lutte contre le chômage, la protection des salariés dans leur emploi semble être un moyen au moins aussi pertinent que les facilités données aux employeurs pour les licencier". Avant de conclure : "Il est pour le moins paradoxal d'encourager les embauches en facilitant les licenciements".

Il devient nécessaire et urgent que le gouvernement abroge un dispositif inutile et préjudiciable aux salariés.

Le Parti Socialiste a mis en garde le gouvernement contre les risques d'illégalité du contrat de travail unique qu'il s'apprête à instituer. On sait désormais que l'instauration d'une longue période d'essai pour tous les contrats de travail serait contraire aux principes fondamentaux du droit du travail et au droit international du travail.

### Arrêt de la parution

Comme chaque année, *Cap Finistère* cessera de paraître cet été. Le prochain numéro arrivera le 20 juillet et le suivant le 24 août.

### Disparition

Nous avons appris avec tristesse la disparition d'Olivier Le Pensec, fils de Louis et Colette Le Pensec. Nous leur adressons, ainsi qu'à toute leur famille, nos plus sincères condoléances.

## Annonces légales & judiciaires

Cabinet Joseph DRONIOU  
SELARL d'Avocats  
20, quai Commandant Malbert  
29200 BREST  
Tél. 02.98.80.02.64  
Fax : 02.98.43.18.46

AUX PATROUILLEURS  
SA au capital de 38 112,25 €  
Siège social : 26, quai de la Douane  
29200 BREST  
303 436 935 RCS BREST

Aux termes d'une Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire en date du 8 mars 2007, les actionnaires de la Société sus-désignée  
- ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires ;  
- ont nommé comme liquidateur Monsieur Yves CALVEZ demeurant à BREST (29) 780, rue du Tromeur et lui ont conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif ;  
- ont fixé le siège de liquidation au siège social de la Société à BREST (29200) 26,

quai de la Douane.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de BREST.

Pour avis, le liquidateur

AMÉNAGEMENT TOUS  
COMMERCES ET PARTICULIERS  
ATCP

SARL au capital de 20 000 €  
Siège social : rue Branly - Zone Industrielle de Kérivin  
29600 SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS  
RCS MORLAIX 438 624 983

Aux termes d'une décision en date du 14 décembre 2006, les associés ont décidé, conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce, qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société.

Pour avis  
Le Gérant

SAS SFV  
Société par actions simplifiée  
au capital de 50 000 euros  
Siège social : ZA des Pins  
29910 TRÉGUNC  
RCS QUIMPER 489 468 264

Aux termes d'une délibération en date du 2 avril 2007, la collectivité des associés a nommé Monsieur Marc BOUETTE, demeurant 4, rue de l'Île aux Moines - 56610 Arradon, Président de la Société en remplacement de Monsieur Guillaume Kerdiles.

La Présidence

## S'abonner :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

.....

Abonnement pour 1 an : 15 €

Abonnement de soutien :  
à partir de 20 €

Chèque à l'ordre de :

Fédération du Finistère  
du Parti Socialiste.